



*Commune des Lacs 1*

Aného  
Ville tricentenaire  
Deux fois capitale du Togo

1951- 2023

130 B.P. 109 Aného - TOGO

Standard : (+228) 70 52 67 67

www.lacs1.mairie.tg

contactmairieaneho@lacs1.mairie.tg

Membre Fondateur de la Fàitière  
des Communes du TOGO  
(F.C.T.)

Membre de l'Association  
Internationale des Maires  
Francophones (A.I.M.F.)  
Partenaire du Conseil Général  
des Yvelines (France)

Membre des Cités et Gouvernements  
Locaux Unis d'Afrique  
(CGLU Afrique)

Membre de l'Organe des Collectivités  
Territoriales Transfrontalières  
du Sud Bénin Togo  
(OCT- SBT)

REGION MARITIME

PREFECTURE DES LACS

COMMUNE DES LACS 1

**DÉLIBÉRATION N° 031/2025/MATGLAC/RM/PL/CL1 DU CONSEIL  
MUNICIPAL DE LA COMMUNE DES LACS 1  
INSTITUANT LA TARIFICATION ET LA MISE EN RECOUVREMENT  
DE DROITS, PRODUITS, REDEVANCES ET TAXES NON FISCALES  
DANS LA COMMUNE DES LACS 1**

L'an deux mil vingt-cinq et le mardi 16 décembre à 09H00, le conseil municipal convoqué, pour la dernière session ordinaire de l'année 2025, conformément aux dispositions de l'article 93 de la loi n° 2007-011 du 13 Mars 2007 relative à la décentralisation et aux libertés locales, ensemble les textes qui l'ont modifié, s'est réuni dans la salle de délibération de la mairie, sous la présidence de **Me Alexis John C.D. AQUEREBURU, Maire**.

A l'ordre du jour de la session sont inscrits l'examen et l'adoption de la délibération instituant la tarification et la mise en recouvrement de droits, produits, redevances et taxes non fiscales dans la Commune des Lacs 1.

**Etaient présents :**

- ✓ Me Alexis John C.D. AQUEREBURU, Maire
- ✓ Monsieur KOUEVI Kangni Agossou, Adjoint au Maire
- ✓ Monsieur MAMA Inoussa, Conseiller
- ✓ Monsieur LAWSON Laté Kpékui Ayéku, Conseiller
- ✓ Mme AKUE Adoté Kalé, Conseillère
- ✓ Monsieur SALO Ababakar, Conseiller
- ✓ Monsieur ZOUN Foli, Conseiller
- ✓ Monsieur HOUEDAKOR Etè Jacques, Conseiller

**Etaient absents mais ont donné procuration :**

- ✓ Mme JOHNSON Ablamba Ahoéfavi, conseillère
- ✓ Monsieur De SOUZA Claude, Conseiller

**Etait absent sans procuration**

- ✓ Monsieur BENISSAN-TETEVI Adoh, Conseiller

Conformément à l'article 99 de la loi n° 2007-011 du 13 mars 2007 relative à la décentralisation et aux libertés locales, ensemble des textes modificatifs, les conseillers De SOUZA Claude et JOHNSON Ablamba Ahoéfavi à cette session, ont donné respectivement procuration à l'adjoint au maire Monsieur KOUEVI Kangni Agossou et au Maire Me Alexis John C.D. AQUEREBURU.

Après vérification des présences et du quorum comme suit :

- Nombre de conseillers municipaux en exercice : onze (11)
- Conseillers présents : huit (08)
- Conseiller absent avec procuration : deux (02)
- Conseiller absent sans procuration : un (01)

Le conseil municipal sur proposition du maire a élu comme secrétaire de séance Monsieur LAWSON Laté Kpékui Ayéku. Après ces formalités d'usage, le maire a repris la parole pour l'ouverture de la séance.

Il a d'abord remercié l'ensemble des conseillers présents. Il a ensuite exposé les raisons qui motivent l'institution de la tarification et la mise en recouvrement de droits, produits, redevances et taxes non fiscales dans la Commune des Lacs 1

Les principales raisons évoquées sont :

- 1- L'obligation de prévoir les taxes et redevances conformément aux lois et textes réglementaires;
- 2- La nécessité d'harmoniser et de prévoir un canevas unique des coûts et taux des différentes opérations ;
- 3- La nécessité de prendre en compte toutes les recettes de la commune ;

Sur ce, il a demandé au secrétaire de séance de donner lecture complète du projet de délibération. Cette présentation faite, les conseillers municipaux ont procédé à une étude approfondie du projet de délibération en vue de son adoption.

LE CONSEIL MUNICIPAL,  
APRES AVOIR ECOUTE L'EXPOSE DU SUJET,  
APRES EN AVOIR DEBATTU  
A L'UNANIMITE

Vu la loi n° 2007-001 du 08 janvier 2007 portant organisation de l'administration territoriale déconcentré au Togo ;

Vu la loi n° 2007 -011 du 13 mars 2007 relative à la décentralisation et aux libertés locales, ensemble des textes modificatifs,

Vu la loi n°2017-008 du 29 juin 2017 portant création des communes, modifiée par la loi n°2019-001 du 09 janvier 2019 ;

Vu la loi n°2018-024 du 20 novembre 2018 portant code général des impôts ;

Vu la loi n°2018-025 du 20 novembre 2018 relative au livre des procédures fiscales ;

Vu le décret n° 2017-144/PR du 22 décembre 2017 fixant le ressort territorial des communes des régions maritimes et des savanes ;

Vu le décret n° 2020-004/PR du 05 mars 2020 portant régime financier des collectivités territoriales ;

Vu le décret n° 2020-036/PR du 12 mai 2020 fixant les taux de répartition des recettes fiscales et des recettes de prestation de services entre les communes, les districts autonomes et le Fonds d'appui aux collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté interministériel n°005/MEF/MATDCL/2019 du 02 décembre 2019 portant nomenclature budgétaire des collectivités territoriales.

Vu l'arrêté n°0002/2025/MATDCC-CAB du portant nomination du secrétaire Général de la commune Lacs 1 du 03 janvier 2025

Vu l'arrêté n° 0429/MATGLAC-SG-DDCL du 10 novembre 2025 portant publication des résultats des élections des maires et adjoints aux maires des 15, 16, et 17 octobre 2025 dans les 117 communes du Togo ;

## **DELIBERE :**

**Article 1 :** Il est institué la tarification et la mise en le recouvrement dans le ressort territorial de la Commune des Lacs 1, les produits, droits, redevances et taxes non fiscales ci-après :

<b>Droits d'expédition des actes administratifs et d'Etat civil</b>					
<b>Etat civil (Nationaux)</b>					
<b>N°</b>	<b>NATURE OU TYPES D'ACTES</b>	<b>TAUX/TARIFS</b>	<b>MODALITES DE PERCEPTION</b>	<b>MODALITES DE PERCEPTION</b>	<b>SANCTIONS/PENALITES</b>
1	Célébration de mariage en semaine et livret	18 000	Quittance (15500) Livret (2500)		Pas de sanction
2	Célébration de mariage en jour férié ou en week-end et livret	35 000	Quittance (32500) Livret (2500)		
3	Extrait de certificat de mariage par copie	1 000	Quittance (500) Timbre (500)		
4	Certificat de célibat ou de non mariage	8 000	Quittance (7000) Timbre (1000)		
5	Certificat de non opposition	6 000	Quittance (5000) Timbre (1000)		
6	Publication de bans	6 000	Quittance (5000) Timbre (1000)		
7	Certificat de coutume	10 000	Quittance (7000) Timbre (1000)		
8	Certificat de résidence	6 000	Quittance (5000) Timbre (1000)		
9	Certification d'attestation de dot	5 500	Quittance (5000) Timbre (500)		
10	Autorisation parentale	6 000	Quittance (5500) Timbre (500)		
11	Mention recherche duplicata	7 500	Quittance (6000) Timbre (1500)		
12	Mention simple	4 500	Quittance (4000) Timbre (500)		

13	Transcription des actes d'état civil	3 000	Quittance (3000)		
14	Transcription et mention	5 000	Quittance (4500) Timbre (500)		
15	Certificat d'hébergement	10 000	Quittance (10000)		
16	Droit de délivrance d'acte de naissance	Gratuit			
17	Attestation de logement	3 000	Quittance (2500) Timbre (500)		
17	Droit de délivrance d'acte de décès	1 500	Quittance (1500)		
18	Transcription de jugement supplétif	3000	Quittance (3000)		
19	Transcription de décès	3000	Quittance (3000)		
20	Copie intégrale d'acte de naissance	3 000	Quittance (2000) Timbre (1000)		
21	Copie intégrale d'acte de décès	3 000	Quittance (2000) Timbre (1000)		
22	Copie intégrale d'acte de mariage	3 000	Quittance (2000) Timbre (1000)		
23	Extrait de certificat de naissance par copie	1 000	Quittance (500) Timbre (500)		
24	Extrait de certificat de décès par copie	1000	Quittance (500) Timbre (500)		
25	Certificat de concubinage	3 000	Quittance (2500) Timbre (500)		
26	Certificat de non remariage	6 000	Quittance (5000) Timbre (1000)		
27	Frais de recherche de souche d'acte d'état civil	2500	Quittance (2000) Timbre (500)		
28	Duplicata d'acte d'état civil (Souche)	3 500	Quittance (2000) Timbre (1500)		
29	Attestation de recherches infructueuses	10 000	Quittance (10000)		
30	Renouvellement de livret d famille (sur présentation de l'ancien livret ou d'un certificat de perte)	5000	Quittance (2500) Livret (2500)		

## Etat civil (Etrangers)

N°	NATURE OU TYPES D'ACTES	TAUX/TARIFS	MODALITES DE PERCEPTION	MODALITES DE PERCEPTION	SANCTION S/PENALITES
1	Célébration de mariage en semaine et livret	30 000	Quittance (32500) Livret (2500)	Numéraire, contre reçu	Pas de sanction
2	Célébration de mariage en jour férié ou en week-end et livret	50 000	Quittance (47500) Livret (2500)		
3	Célébration de mariage en semaine et livret, à la plage de la mairie	100 000	Quittance (97500) Livret (2500)		
4	Célébration de mariage en jour férié ou en week-end et livret à la plage de la mairie	200 000	Quittance (197500) Livret (2500)		
5	Extrait de certificat de mariage	3 000	Quittance (2500) Timbre (500)		
6	Copie intégrale d'acte de naissance	4 000	Quittance (3000) Timbre (1000)		
7	Copie intégrale d'acte de mariage	4 000	Quittance (3000) Timbre (1000)		
8	Duplicata d'acte d'état civil	4 000	Quittance (2500) Timbre (500)		
9	Extrait d'acte de naissance	3 000	Quittance (2500) Timbre (500)		
10	Certificat de cohabitation	6 000	Quittance (5000) Timbre (1000)		
11	Certificat de concubinage	6 000	Quittance (5000) Timbre (1000)		

12	Enregistrement d'actes de naissance pays étrangers	6 000	Quittance (6000)		
----	----------------------------------------------------	-------	------------------	--	--

### Etat civil (Famille)

N°	NATURE OU TYPES D'ACTES	TAUX/TARIFS	MODALITES DE PERCEPTION	MODALITES DE PERCEPTION	SANCTIONS/PENALITES
1	Fiche familiale	500	Timbre (500)	Numéraire, contre reçu	Pas de sanction
2	Fiche individuelle d'état civil	1 000	Timbre (1000)		
3	Certificat de déménagement	10 000	Quittance (10 000)		
4	Certificat de succession et de libéralité	500 par copie			

### Légalisation (Familles, associations, sociétés)

N°	NATURE OU TYPES D'ACTES	TAUX/TARIFS	MODALITES DE PERCEPTION	MODALITES DE PERCEPTION	SANCTIONS/PENALITES
1	Vente de carnets de certificats d'origine des produits d'exportation	30 000		Numéraire, contre reçu	Pas de sanction
2	Légalisation des certificats d'origine des produits d'exportation	25 000			
3	Dépôt de signature	10 000			

4	Actes de gérance de sociétés	25 000		
5	Légalisation attestation de CNSS, non faillite, CCIT, Inspection du Travail	500	Timbre	
6	Légalisation de bilan de société	500 par page	Quittance	
7	Légalisation acte notarié	5500	Quittance (5000) Timbre (500)	
8	Légalisation dossier scolaire	100	Timbre	
9	Droits de signature du dossier valable pour la CNSS	100	Timbre	
10	Légalisation des dossiers administratifs	500	Timbre	
11	Légalisation acte de mariage	500	Timbre	
12	Attestation de personne à prévenir	3 000	Quittance (2500) Timbre (500)	
13	Certificat de vie des enfants (cadres)	500	Timbre	
14	Certificat de vie des enfants (Agents permanents) CNSS	500	Quittance	
15	Certificat de vie des enfants des retraités (CRT)	300	Quittance	
16	Certificat de salaire unique	1 000	Timbre	
17	Certificat de déménagement	10 000	Quittance	
18	Actes de vente, de bail et d'achat (transactions mobilières et immobilières)	20 000		
19	Certificat d'hérédité et procès-verbal de conseil de famille	11 000	Quittance (4000) Timbre (7000)	

20	Légalisation de statuts et règlements intérieurs de sociétés	15 000	Quittance (14500) Timbre (500)		
21	Légalisation de carte d'identité, passeport, bulletin de paie, acte de naissance, mariage, décès...	500	Timbre		
22	Légalisation de statuts et règlement des associations et groupement	5000	Quittance (4000) Timbre (1000)		
23	Certification matérielle de signature	5500	Quittance (5000) Timbre (500)		
24	Certification de procuration	3000	Quittance (2500) Timbre (500)		
25	Certificat de support alimentaire	2 000			
26	Certificat de faillite	1 000			
27	Journaux à certifier	5 000	Quittance		
28	Cahier de réclamation	5 000			
29	Convention (non compris bail)	5 000			
30	Certification de reçu de vente de motos/automobiles	1% du PV	Quittance		

## Autorisations funéraires

N°	NATURE OU TYPES D'ACTES	TAUX/TARIFS	MODALITES DE PERCEPTION	MODALITES DE PERCEPTION	SANCTIONS/PENALITES
	Droits d'entretien de tombe	500/an	Numéraire contre reçu		

1	Autorisation de transfert de corps ou de restes mortels	10 000	Quittance	Numéraire, contre reçu	50 000
<b>Permis d'inhumer cimetières familiaux : (Aného)</b>					
2	- Certificats de décès : 1 500	23 000	Quittance		
	- Autorisation pour veillée et timbre : 5 500		Quittance 5000 Timbre 500		
	- BUTODRA : 1 000		Reçu BUTODRA		
	- Permis d'inhumer et timbre : 15 000		Quittance (14500) Timbre (500)		
	<b>NB : 5 000 francs en sus si occupation d'espace publique.</b>		Quittance		
<b>Permis d'inhumer cimetières périphériques : (Glidji)</b>					
3	- Certificats de décès : 1 500	18 000	Quittance		50 000
	- Autorisation pour veillée et timbre : 5 500		Quittance 5000 Timbre 500		
	- BUTODRA : 1 000		Reçu BUTODRA		
	- Permis d'inhumer et timbre : 10 000		Quittance (9500) Timbre (500)		
	<b>NB : 5 000 francs en sus si occupation d'espace publique.</b>		Quittance		
	<b>CIMETIERE MUSULMAN</b>				
4	Permis d'inhumer cimetière musulman	10 000	Quittance		50 000
7	<b>CIMETIERE MUNICIPAL</b>				

8	Autorisation de réfection de tombes (Pose de carreaux)	12 500	Quittance (12 000) Timbre (500)	20 000
9	Autorisation de réfection de tombes (Pose de marbre)	25 500	Quittance (25 000) Timbre (500)	50 000
10	Autorisation d'élévation de tombes avec pose de grilles ou de hangars (poteaux et dalles)	50 500 / tombes	Quittance (50 000) Timbre (500)	100 000
	Autorisation d'incinération de corps ou de restes mortels	100 000	Quittance	150 000
	Autorisation d'exhumation de corps	80 500	Quittance (80 000) Timbre (500)	200 000
11	Concession de parcelle de dimension 1m30x2m60 pour la construction d'un caveau de trois cases en réservation	500 000	Quittance	Pas de sanction
12	Droits d'inhumation avec construction de caveau (sans taxe d'habitation)	150 000	Quittance 149 500) Timbre (500)	
13	Droits d'inhumation avec construction de caveau (avec taxe d'habitation)	100 000	Quittance (99 500) Timbre (500)	
14	Droits d'ouverture de caveaux et Permis d'inhumer	100 000	Quittance (99 500) Timbre (500)	200 000
	Autorisation pour veillée : 6 000		Quittance (5000) Timbre (500) Reçu BUTODRA (1000)	
	<b>NB : 5 000 francs en sus si occupation d'espace publique. (Pas applicable dans le canton de Glidji)</b>		Quittance	

## PRODUITS D'EXPLOITATION

### Taxes de fourrière de produits de ventes d'animaux

N°	NATURE OU TYPES D'ACTES	TAUX/TARIFS	MODALITES DE PERCEPTION	SANCTIONS/PENALITES
1	Par jour par bovin	10 000 f	Numéraire, contre reçu	10% du montant à payer après deux semaines de fourrière
2	Par jour et par canin	5 000 f		
3	Par jour et par porcin, ovin et caprin	3 000 f		
4	Par jour et par animal sans enclos autre que les précédents	3 000 f		
10	Vente d'animaux en divagation (Après trois jours de saisie, les animaux sont vendus aux enchères)	Prix marchand/vente aux-enchères		

## Droits de stationnement et de parking

### Gares routières publiques

N°	NATURE OU TYPES D'ACTES	TAUX/TARIFS	MODALITES DE PERCEPTION	SANCTIONS/PENALITES
1	Taxe sur taxi moto	250f/semaine	Numéraire, contre ticket	Amende
2	Tricycle	200 f		

3	Taxis de 01 à 08 places desservant la Commune et les localités périphériques / sortie	200 f		
<b>Droits d'accès et ou d'entrée</b>				
1	Taxe sur exploitation de pousse-pousse dans les marchés par jour de marché	100 f	Numéraire, contre ticket	Amende 5000
2	Taxe sur exploitation de Créneau dans les marchés par jour de marché	200 f		
3	Tickets de droit de propreté du marché (par usager et par jour de marché, petit étalage)	100 f		
4	Tickets de droit de propreté du marché (par usager et par jour de marché, moyen étalage)	200 f		
5	Tickets de droit de propreté du marché (par usager et par jour de marché, grand étalage)	400 f		
6	Tricycle	200 f		
8	Taxis de 01 à 08 places desservant la Commune et les localités périphériques / sortie	200 f		
9	Taxis, camionnettes bâchées et minibus de 09 à 15 places / sortie	500 f		

10	Cars et bus de plus de 15 places / Entré	1000		
11	Camions de moins de 12 tonnes / Entré	1 000		
12	Camion DANGOTE	1000		
13	Camions de plus de 12 tonnes / Entré	2 000		

## Amende pour défaut de paiement de ticket de stationnement, des droits d'entrée et Autres

1	Véhicule de moins de 15 places	5 000 à 20 000	Numéraire, contre ticket	Véhicules mis en fourrière pour non-paiement de l'
2	Véhicule de plus de 15 places	30 000		
3	Camions de moins de 12 tonnes	50 000		
4	Camions de plus de 12 tonnes	100 000		

## Gares

### Parkings Privés

1	Parkings privés camion /par mois	20 000	Numéraire, contre ticket	Véhicule mis en fourrière
2	Parkings privés véhicules légers / par /mois	10 000		

## Amende pour stationnement illicite et non-respect des règles de circulation (Placement de Sabots)

1	Taxi moto	2 500	Numéraire, contre reçu	Véhicule mis en fourrière
2	Tricycle	5 000		
3	Taxis de 01 à 08 places desservant la Commune et les	5 000 à 20 000		

	localités périphériques			
4	Taxis, camionnettes bâchées et minibus de 09 à 15 places	30 000		
5	Cars et bus de plus de 15 places	40 000		
6	Camions de moins de 12 tonnes	50 000 / jour		
7	Camions de plus de 12 tonnes	100 000 / jour		

## Autres produits domaniaux

### Produits divers

N°	NATURE OU TYPES D'ACTES	TAUX/TARIFS	MODALITES DE PERCEPTION	SANCTIONS/PENALITES
	Amende pour affichage réalisée en dehors des espaces autorisés	20 000		
	Amende pour inscription des ordonnances sur les murs	500 000		En cas de récidive 1000 000
	Amendes de police (contraventions) / Infraction	5 000		
	Amende pour usage de l'emprise d'une route	5 000		
	Autres amendes et produits	Selon la nature		
	Amende pour excès de vitesse	Moto 5000 Véhicule 10 000		
	Amende pour excès d'alcool	Moto 5000 Véhicule 10 000		
	Garage non clôturé	De 20 000 à 100 000FCFA		
	Sans autorisation d'installation	De 20 000 à 100 000 CFA		

	Amende pour excès d'alcool	Moto 5000 Véhicule 10 000		
	Garage non clôturé	50 000. FCFA		En cas de récidive 100 000FCFA
	Sans autorisation d'installation	50 000 FCFA		En cas de récidive 100 000FCFA
	Engins hors périmètre du garage	50 000FCFA et 5 000 F par jour pour la fourrière		En cas de récidive 100 000FCFA
	Garage sans panier poubelle	50 000 FCFA		En cas de récidive 100 000FCFA
	Voiture abandonnée/en casse/sur les axes ou trottoirs de plus de 5 jours	50 000 FCFA	5 000 CFA par jour pour la fourrière et après 30 jours, l'objet passe à la vente aux enchères.	En cas de récidive 100 000FCFA
	Exposition anarchique et à ciel ouvert des cercueils dans la commune ;	50 000 FCFA		
	Sans autorisation d'installation	50 000 FCFA		
	Sites de vente des cercueils insalubre avec des hangars vétuste délabré.	50 000 FCFA		

### Amendes sanitaires/infractions

1	Défaut de douche	15 000	Numéraire ; contre reçu	Moitié de l'amende un mois après le non-paiement
2	Défaut de WC	25 000		
3	Défaut de puisard	35 000		
4	Défaut de désherbage	15 000		
5	Obstruction de caniveaux	15 000		

9

6	Défaut de balayage	15 000		
7	WC mal entretenu	10 000		
8	WC en état défectueux	15 000		
9	WC sans couvercle	15 000		
10	WC sans porte	15 000		
11	WC sans toit	15 000		
12	Puisard mal entretenu	15 000		
13	Puisard non conforme (claie, paille et autre)	10 000		
14	Douche sans porte	10 000		
15	Douche non conforme et mal entretenue	10 000		
16	Douche non conforme (claie, paille et autre)	10 000		
17	Usage de tinette, tranchée, feuillet, cabinet à fosse	15 000		
18	Jets d'eaux usées sur la voie publique	5 000		
19	Puisard vidé et déversé dans la rue	30 000		
20	Puisard installé sur la voie publique	10 000		
21	Puisard sans dalle ou dalle cassée	15 000		
22	Puisard défectueux	15 000		
23	Puisard débordant d'eaux usées	10 000		

24	Eau usée de piscine mal entretenue	15 000		
25	Installations sanitaires mal situées par rapport au point d'eau (puits) à la cuisine, chambre à coucher aux logements voisins ...	10 000		
26	Environnement présentant des Gîtes larvaires positifs ou de vecteurs de maladies.	15 000		
27	Enfouissement / ou brulure des ordures	25 000		
28	Enfouissement des excréments humains aux lieux non autorisés	150 000		
29	Défécation dans la nature (plage, lagune, terrain non bâti, espace vert...)	50 000		
30	Dépotoir non autorisé ou clandestin (dépotoir sauvage)	5 000 à 25 000		
31	Défaut de carte professionnelle de santé	15 000		
32	Carte professionnelle de santé périmée	15 000		
33	Défaut de protection des denrées alimentaires	15 000		
34	Défaut de dispositif de lave main sur le lieu de vente de denrées alimentaire	3 000		

35	Défaut de port de blouse (pour les manipulateurs de denrées alimentaires (MDA))	15 000		
36	Insalubrité dans les bars et restaurants (eau de lavage, verres cassés et autres)	10 000		
37	Abattage clandestin d'animaux	10 000 à 50 000		
38	Vente de produits alimentaires avariés	50 000		
39	Elevage important dans la zone urbaine (plus de 20 têtes de volailles par maison, plus de 10 têtes d'ovins)	50 000		
40	Fumage de poissons à domicile en zone urbaine	15 000		
41	Pollution olfactive (mauvaises odeurs), pollution visuelle, pollution de l'air	25 000		
42	Déversement anarchique des effluents et des boues de vidange dans la nature (par les camions)	100 000		
43	Production de bruits et de nuisances portant atteinte à la santé et à la tranquillité des personnes	25 000		
44	Vente ou préparation des	25 000		

	denrées alimentaires dans les lieux insalubres			
45	Vente des produits laitiers sans carte professionnelle de santé	15 000		
46	Rejets des eaux usées industrielles sur la voie publique ou sans traitement préalable	200 000		
47	Vente d'eau de qualité douteuse	50 000 à 500 000		
48	Défaut de désinfection et de dératisation des hôtels (contre les rongeurs), restaurants, maquis, sociétés de production d'eau, autres boissons et aliments	50 000		
49	Défaut de traitement des eaux de cuisines	100 000		

## Droits de visite, de balade et de séjours

N°	NATURE OU TYPES D'ACTES	TAUX/TARIFS	MODALITES DE PERCEPTION	SANCTIONS/PENALITES
	Séjours dans les hôtels	200 F	Numéraire contre reçu	
	Séjours dans les auberges et chambres d'hôtes	100F	Numéraire contre reçu	
1	Ticket de visites touristiques	Elèves primaire : 50F /personne	Tickets	

		Collège et lycée : 100F/personne Etudiants : 200F/personne Adultes : 500F/personne Etrangers : 1000F/personne		
2	Ticket de balade sur la lagune (Miadjoé et Oasis)	200 f / personne		
3	Ticket de tournées dans la commune (Cas de Oasis en tricycle)	1000F/visiteur		
4	Visite touristique des Fresques (03 au Total)	Elèves primaire : 50F /personne Collège et lycée : 100F/personne Etudiants : 200F/personne Adultes : 500F/personne Etrangers : 1000F/personne		
	Ticket de visite pour la forêt urbaine	Elève primaire : 50F /personne Collège et lycée : 100F/personne Etudiant : 200F/personne Adulte : 500F/personne Etranger : 1000F/personne		
	Ticket de visite du jardin botanique	Elèves primaire : 50F /personne Collège et lycée : 100F/personne Etudiant : 200F/personne Adultes : 500F/personne Etranger : 1000F/personne		

## Impôts et taxes indirects

N°	NATURE OU TYPES D'ACTES	TAUX/TARIFS	MODALITES DE PERCEPTION	SANCTIONS/PENALITES
<b>Taxe sur les spectacles, les manifestations</b>				
1	Spectacles à entrées payantes	Tickets 100 - 500 f = 10 000 500 - 2000 f = 50 000 2000 - 5000 f = 100 000 5000 - 10 000 f = 120 000 Sup à 10 000 f = 150 000 Tout ticket confondu 100 000	Numéraire, contre reçu	Double de la taxe
2	Cinéma, variétés musicales, jeux d'adresses, jeux forains, cirques /mois	10 000		
3	Redevances sur appareils automatiques procurant un jeu, un spectacle, une audition ou un divertissement par appareil par an	15 000		
4	Autorisation de spectacle (concerts, soirées récréatives, remise de diplômes, croisade d'évangélisation etc.)	10 000		
5	Autorisation de cérémonies traditionnelles	5 500		
<b>Manifestations et Contrôles de nuit</b>				
1	Réunion, manifestation, réjouissances diverses ayant lieu avant 20 heures	5 000	Numéraire, contre reçu	Double de la taxe
2	Réunion, manifestation et réjouissances diverses (anniversaire, mariage, baptême, libération), ayant lieu après 20 heures	10 000		

	Bar Dancing	5 000 f/mois		
3	Boîte de nuit	20 000 f/mois		
4	Manifestation, réjouissance diverses	5 000 f/jour		
<b>Compétitions sportives</b>				
1	Autorisation pour tournoi de matchs	20 000	Numéraire, contre reçu	Double de la taxe
2	Autorisation pour matchs de football (matchs de D3, D2, D1, ou matchs internationaux)	10% des recettes		
3	Autres compétitions sportives	10 000		
<b>Foires</b>				
1	Foire communales/jour	15 000	Numéraire, contre reçu	Double de la taxe
2	Foire préfectorale/jour	17 000		
3	Foire régionale/jour	20 000		
4	Foire nationale/jour	25 000		
5	Foire internationale/jour	50 000		
<b>Expositions</b>				
1	Exposition communale /jour	3 000	Numéraire, contre reçu	Double de la taxe
2	Exposition préfectorale / jour	5 000		
3	Exposition régionale /jour	10 000		
4	Exposition nationale/jour	15 000		
5	Exposition internationale/jour	30 000		



# AUTORISATIONS D'OUVERTURE D'ACTIVITES A BUT LUCRATIF

N°	NATURE OU TYPES D'ACTES	TAUX/TARIFS		MODALITES DE PERCEPTION
		AUTORISATION	RENOUVELLEMENT	
1	Implantation de moulin à piments / Tomates	10 000	1 000	Numéraire, contre reçu
2	Tisserand	10 000	1 000	
3	Friperie	10 000	1 000	
4	Atelier de cordonnerie	10 000	1 000	
5	Atelier de dépanneur, rebobineur	10 000	1 000	
6	Cabine de transfert de téléphonie mobile	10 000	1 000	
7	Centre de cyber café	10 000	1 000	
8	Salle de jeux de loisirs	10 000	1 000	
9	Crémerie	10 000	1 000	
10	Frigoriste : froid bâtiment	10 000	1 000	
11	Vente de CD et DVD	10 000	1 000	
12	Atelier de fabrication de baffles	10 000	1 000	
13	Location de matériels de sonorisation	10 000	1 000	
14	Vente de produits congelés	10 000	1 000	
15	Vente de produits laitiers	10 000	1 000	
16	Vente de produits cosmétiques	10 000	1 000	

17	Vente de matériels électroniques (appareils électroménagers et téléphoniques)	10 000	1 000
18	Vente de fruits (orange ou ananas en gros)	10 000	1 000
19	Librairie	10 000	1 000
20	Provenderie	10 000	1 000
21	Centre de maintenance informatique	10 000	1 000
22	Centre de recharge de gaz butane	10 000	1 000
23	Mini bar restaurant	10 000	1 000
24	Atelier de couture	10 000	1 000
25	Salon de coiffure	10 000	1 000
26	Centre de traitement de texte	10 000	1 000
27	Cafétéria	10 000	1 000
28	Garage auto par spécialité	10 000	1 000
29	Garage moto	10 000	1 000
30	Boutique de divers	10 000	1 000
31	Implantation de moulin à piments / Tomates	10 000	1 000
32	Pharmacopée	10 000	1 000
33	Studio photos	10 000	1 000
34	Etablissement de lavage autos / motos	10 000	1 000

35	Autres activités artisanales avec des moyens de production mécaniques	10000	1 000
36	Autres activités que les précédentes (Cas 1)	10 000	1 000
37	Atelier menuiserie en aluminium	15 000	1 500
38	Forgeron tourneur	15 000	1 500
39	Sérigraphe dessinateur	15 000	1 500
40	Bar restaurant	15 000	1 500
41	Centre privé médico-social	15 000	1 500
42	Etablissement de jeux de LONATO	15 000	1 500
43	Débit de boissons	15 000	1 500
44	Boutique d'alimentation générale semi-grossiste	15 000	1 500
45	Quincaillerie	15 000	1 500
46	Implantation de moulin à céréales	15 000	1 500
47	Mercerie	15 000	1 500
48	Etablissement de location d'appâtâmes, chaises, groupe folkloriques, groupe fanfare, sonorisation	15 000	1 500
49	Etablissement de fabrication de briques	15 000	1 500
50	Dépôt de ciment	15 000	1 500

51	Vente de pièces détachées auto / motos	15 000	1 500
52	Autres activités artisanales avec des moyens de production industriels	15 000	1 500
53	Autres activités que les précédentes (Cas 2)	15 000	1 500
54	Société d'assurance	20 000	2 000
55	Auto-Ecole	20 000	2 000
56	Micro finance	20 000	2 000
57	Bar V.I.P.	20 000	2 000
58	Boutique d'alimentation générale grossiste	20 000	2 000
59	Boutique de vente de liqueurs	20 000	2 000
60	Société ou établissement d'élevage ou de production agricole (Ferme agro pastorale de plus de 30 têtes d'ovins, de 20 têtes de caprins, de 10 têtes de bovins)	20 000	2 000
61	Autres activités que les précédentes (Cas 3)	20 000	2 000
62	Place de fête ou de loisirs	25 000	2 500
63	Bureau de syndicat des chauffeurs	25 000	2 500
64	Etablissement de scierie de bois	25 000	2 500
65	Autres activités que les précédentes (Cas 4)	25 000	2 500

66	Boulangerie et autres activités assimilées	30 000	3 000
67	Société à caractère industriel	30 000	3 000
68	Autres activités que les précédentes (Cas 5)	30 000	3 000
69	Technologie pour transport routier (Exemple cas de Oley et de GOZEM ou OLEY)	50 000	5 000
70	Société de placement ou autres services assimilés	50 000	5 000
71	Bureau de transit	50 000	5 000
72	Machine à sous	50 000	5 000
73	Autres activités que les précédentes (Cas 6)	50 000	5 000
74	Pharmacie	100 000	10 000
75	Hôtel / auberge	100 000	10 000
76	Autorisation pour vidange des déchets liquides	100 000	10 000
77	Autres activités que les précédentes (Cas 7)	100 000	10 000
78	Centre de soins privé ou radiothérapeute ou de vente de produits agréé par le Ministère de la Santé ou le District préfectoral de la Santé	150 000	15 000
79	Autres activités que les précédentes (Cas 8)	150 000	15 000
80	Station d'essence	200 000	20 000

81	Autres activités que les précédentes (Cas 9)	200 000	20 000	
82	Droit d'autorisation d'exploitation des carrières	1 000 000	100 000	
83	Autres activités que les précédentes (Cas 10)	1 000 000	100 000	

## AUTORISATIONS D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC POUR ACTIVITE AGRICOLE

N°	NATURE	CANTON		
		ANEHO	GLIDJI	
1	Occupation du domaine par les maraichers	10F/m <sup>2</sup> /an	8F/m <sup>2</sup> /an	

## DROITS D'ACCOSTAGE

N°	NATURE DE BARQUE	TAUX/TARIFS		
		AUTORISATION	REDEVANCE ANNUELLE	
	Catégorie1 : WATCHA (senne tournante)	20 000 F CFA	50 000 F CFA	
	Catégorie2 : YOVODO (senne de plage)	15 000 F CFA	50 000 FCFA	
	Catégorie3 : AKPOM (Pêche à la ligne) Hameçon	10 000 FCFA	20 000 F CFA	

Catégorie :			
TONGA (filet dormant)	5 000 FCFA	10 000 FCFA	
YOVODO (senne de pla moyenne)	10 000	20 000	

## REDEVANCE DES BARQUES DE PLAISANCE

N°	CATEGORIE	TAUX/TARIFS		
1	A (Longueur inférieur à 5m ; Largeur inférieur à 2m)	20 000		
	B (Longueur 5 à 7m ; Largeur 2 à 3m)	30 000		
	C (Longueur 7 à 10 m ; Largeur 3 à 5 m)	40 000		
	D (Longueur supérieur à 10 m ; Largeur supérieur à 5 m)	50 000		

<b>Taxes sur la publicité</b>				
N°	NATURE OU TYPES D'ACTES	TAUX/TARIFS	MODALITES DE PERCEPTION	SANCTIONS/PENALITES
<b>Publicité sonore et/ou caravane</b>				

1	Campagne promotionnelle simple (devant boutique, magasin ou stand) / jour	Forfait 10 000	Numéraire, contre reçu	25 000
2	Campagne promotionnelle sonore à grande animation / jour	Forfait 20 000		50 000
3	Campagne d'évangélisation	Forfait 5000		25 000
4	Caravane motorisée deux roues par jours (1 à 50 motos)	50 000		100 000
5	Caravane motorisée deux roues par jours (51 et plus)	100 000		200 000
6	Caravane par véhicule sonorisé / jour	Forfait 10 000		200 000
7	Caravane sans sonorisation mais par des agents commerciaux / jour	5 000		
8	Procession, cortège et défilé à caractère non lucratif	Gratuit		
9	Cortège et défilé à caractère lucratif	5 000		
10	Cortège et défilé à caractère politique /jour	50 000		
<b>Peintures, affiches, plaquettes et assimilés</b>				
1	Affiches sur bâtiment	10 000/m <sup>2</sup>	Numéraire ou chèques ; contre reçu	20 000 / m <sup>2</sup>
2	Décor d'un bar ou d'une boutique aux couleurs d'une société	5 000/m <sup>2</sup>		15 000 / m <sup>2</sup>
3	Affiche peinte sur voiture	15 000/an/engin		25 000 / m <sup>2</sup>
4	Affiche peinte sur moto ou tricycle	10 000/an/engin		
5	Parasol à l'effigie d'une société	5000/an/unité		Double de la taxe
6	Chevalet	5000/an/unité		

7	Les posters, les plaquettes métalliques des sociétés de téléphonie mobile	3000/an/unités		
---	---------------------------------------------------------------------------	----------------	--	--

## Enseigne lumineuse

1	Enseigne lumineuse	10 000/m <sup>2</sup> /an	Numéraire ou chèques	Amende de 25%
---	--------------------	---------------------------	----------------------	---------------

## Plaques directionnelles

1	Plaque ayant une surface inférieure ou égale à 0.25 m <sup>2</sup>	3 000 f/an	Numéraire ou chèques ; contre reçu	Amende de 20%
2	Plaque ayant une surface comprise entre 0.26m <sup>2</sup> et 0.50m <sup>2</sup>	8 000 f/an		
3	Plaque ayant une surface comprise entre 0.51m <sup>2</sup> et 1m <sup>2</sup>	12 000 f/an		
4	Plaque ayant une surface supérieure à 1m <sup>2</sup>	30 000 f/an		

## Les panneaux des sociétés ou régies publicitaires ou décoratifs

1	Les panneaux de 03 à 17.9m <sup>2</sup> à face unique	300 000 f/an	Numéraire ou chèques ; contre reçu	Double du montant dû en sus de la taxe non payée à l'échéance
2	Les panneaux de 03 à 17.9m <sup>2</sup> à double face	528 000 f/an		
3	Les panneaux de 18 à 23.9m <sup>2</sup> à face unique	360 000 f/an		
4	Les panneaux de 18 à 23.9m <sup>2</sup> à double face	648 000 f/an		
5	Les panneaux de 24.9 à 53.9m <sup>2</sup> à face unique	432 000 f/an		
6	Les panneaux de 24 à 53.9m <sup>2</sup> à double face	768 000 f/an		
7	Les panneaux trifaces de 54m <sup>2</sup> et plus	2 025 000 f/an		

## Panneaux (affichage statique ou électronique, totem)

1	Surface inférieure ou égale à 1m <sup>2</sup>	65 000 f/an	Numéraire ou cheque ou cheque	Double du montant dû en sus de la taxe non payée à l'échéance
2	Surface comprise entre 1.1m <sup>2</sup> et 2m <sup>2</sup>	125 000 f/an		
3	Surface supérieure à 2m <sup>2</sup>	65 000 f/m <sup>2</sup> /an		

### **Banderoles simples à une seule face**

1	Surface inférieure ou égale à 2m <sup>2</sup>	5 000 f/an	Numéraire ; contre reçu	Double du montant dû en sus de la taxe non payée à l'échéance
2	Surface comprise entre 2.01m <sup>2</sup> à 4m <sup>2</sup>	8 000 f/an		
3	Surface supérieure à 4m <sup>2</sup>	10 000 f/an		

### **Banderoles simples à double face**

1	Surface inférieure ou égale à 2m <sup>2</sup>	7 000 f/an	Numéraire ; contre reçu	Double du montant dû en sus de la taxe non payée à l'échéance
2	Surface comprise entre 2.01m <sup>2</sup> et 4m <sup>2</sup>	10 000 f/an		
3	Surface supérieure à 4m <sup>2</sup> dans la limite de 6 m <sup>2</sup>	15 000 f/an		

## **Plaques simples des acteurs économiques locaux**

N°	Tranche de surface	Tarifs en Fcfa/an			
		Pour les autorisations de 10 000F	Pour les autorisations de 15 000F	Pour les autorisations de 20 000F	Pour les autorisations de 25 000F
1	Surface pub comprise entre 0 et 2.9m <sup>2</sup>	3 500	5 000	7 000	10 000
2	Surface pub comprise entre 3 et 5.9m <sup>2</sup>	5 000	8 000	9 000	15 000
3	Surface pub comprise entre 6 et 8.9m <sup>2</sup>	8 000	10 000	12 000	18 000
4	Surface pub comprise entre 9 et 11.9m <sup>2</sup>	9 000	12 000	15 000	22 000

5	Surface pub comprise entre 12 et 20.9m <sup>2</sup>	12 000	15 000	20 000	27 000
6	Surface pub comprise entre 21 et 25.9m <sup>2</sup>	15 000	20 000	25 000	32 000
7	Surface pub comprise entre 26 et 30.9 m <sup>2</sup>	18 000	25 000	30 000	37 000
8	Surface pub comprise entre 31 et 35.9m <sup>2</sup>	21 000	30 000	35 000	45 000
9	Surface pub comprise entre 36 et 40.9m <sup>2</sup>	24 000	35 000	40 000	50 000
10	Surface pub comprise entre 41 et 45.9 m <sup>2</sup>	27 000	40 000	45 000	55 000
11	Surface pub supérieure à 46m <sup>2</sup>	30 000	45 000	50 000	60 000

### Cas des panneaux des entreprises publiques

N°	NATURE OU TYPES D'ACTES	TAUX/TARIFS	MODALITES DE PERCEPTION	SANCTIONS/PENALITES
1	Surface pub comprise entre 0 et 2.9m <sup>2</sup>	50 000 f/an	Numéraire ou chèques ; contre reçu	Destruction des panneaux après 90 jours en double du montant dû en sus de la taxe non payée à l'échéance
2	Surface pub comprise entre 3 et 5.9m <sup>2</sup>	75 000 f/an		
3	Surface pub comprise entre 6 et 9.9m <sup>2</sup>	100 000 f/an		

# Redevance d'Occupation du Domaine Public

N°	Tranche de surface	Tarifs en Fcfa/an			
		Pour les autorisations de 10 000F	Pour les autorisations de 15 000F	Pour les autorisations de 20 000F	Pour les autorisations de 25 000F
1	Surface domaine public comprise entre 0 et 5.9m <sup>2</sup>	3 500	5 000	6 000	7 000
2	Surface domaine public comprise entre 6 et 10.9m <sup>2</sup>	6 000	7 500	9 000	10 000
3	Surface domaine public comprise entre 11 et 15.9m <sup>2</sup>	8 500	10 000	12 000	15 000
4	Surface domaine public comprise entre 16 et 20.9m <sup>2</sup>	10 000	12 000	15 000	20 000
5	Surface domaine public comprise entre 21 et 30.9m <sup>2</sup>	13 000	15 000	20 000	25 000
6	Surface domaine public comprise entre 31 et 40.9m <sup>2</sup>	16 000	20 000	25 000	30 000
7	Surface domaine public comprise entre 41 et 50.9m <sup>2</sup>	20 000	25 000	30 000	35 000
8	Surface domaine public comprise entre 51 et 60.9m <sup>2</sup>	25 000	30 000	35 000	40 000
9	Surface domaine public comprise entre 61 et 70.9m <sup>2</sup>	30 000	35 000	40 000	45 000
10	Surface domaine public comprise entre 71 et 80.9m <sup>2</sup>	35 000	40 000	45 000	50 000
11	Surface domaine public comprise entre 81 et 90.9m <sup>2</sup>	40 000	45 000	50 000	60 000
12	Surface domaine public comprise entre 11 et 100.9m <sup>2</sup>	45 000	50 000	60 000	70 000
13	Surface domaine public comprise entre 101 et 200.9m <sup>2</sup>	60 000	65 000	70 000	80 000
14	Surface domaine public comprise entre 201 et 260.9m <sup>2</sup>	85 000	96 000	108 000	120 000
15	Surface domaine public comprise entre 261 et 280.9m <sup>2</sup>	120 000	132 000	132 000	144 000
16	Surface domaine public comprise entre 281 et 300.9m <sup>2</sup>	180 000	192 000	204 000	216 000
17	Surface domaine public comprise entre 301 et 350.9m <sup>2</sup>	200 000	228 000	240 000	252 000
18	Surface domaine public comprise entre 351 et 400.9m <sup>2</sup>	240 000	252 000	264 000	276 000
19	Surface domaine public comprise entre 401 et 500.9m <sup>2</sup>	288 000	300 000	312 000	324 000
20	Surface domaine public comprise entre 501 et 750.9m <sup>3</sup>	360 000	372 000	384 000	396 000
21	Surface domaine public comprise entre 751 et 1000.9m <sup>2</sup>	480 000	492 000	504 000	516 000
22	Surface domaine public comprise entre 1001 et 1500.9m <sup>2</sup>	660 000	672 000	684 000	636 000
23	Surface domaine public comprise entre 1501 et 2000.9m <sup>2</sup>	720 000	732 000	744 000	756 000
24	Surface domaine public comprise entre 2001 et 3000.9m <sup>2</sup>	744 000	756 000	768 000	780 000
25	Surface domaine public comprise entre 3001 et 4000.9m <sup>2</sup>	756 000	768 000	780 000	792 000
26	Surface domaine public comprise entre 4001 et 5000.9m <sup>2</sup>	762 000	774 000	798 000	810 000
27	Surface domaine public comprise entre 5001 et 8000.9m <sup>2</sup>	768 000	780 000	804 000	816 000
28	Surface domaine public comprise entre 8001 et 10000.9m <sup>2</sup>	774 000	786 000	810 000	822 000
29	Surface domaine public comprise entre 10001 et 15000.9m <sup>2</sup>	780 000	792 000	816 000	828 000
30	Surface domaine public supérieur ou égale à 15001m <sup>2</sup>	60F/m <sup>2</sup>	65F/m <sup>2</sup>	70F/m <sup>2</sup>	75F/m <sup>2</sup>



## Redevances appareils de distribution de carburant et guichets automatique de banques

N°	NATURE OU TYPES D'ACTES	TAUX/TARIFS	MODALITES DE PERCEPTION	SANCTIONS/PENALITES
1	Pompe super / pistolet / mois	5 000 f	Numéraire ; contre reçu ou chèque et virement	Double du montant dû en sus de la taxe non payée à l'échéance
2	Pompe gaz – oïl/ pistolet / mois	5 000 f		
3	Pompe mélange / pistolet / mois	5 000 f		
4	Pompe pétrole / pistolet / mois	5 000 f		
5	Kérosène / pistolet / mois	5 000 f		
6	Taxes sur les guichets automatique de banques	100 000 f/an / par unité		

## Autres taxes indirectes

### Foncier

N°	NATURE OU TYPES D'ACTES	TAUX/TARIFS	MODALITES DE PERCEPTION	SANCTIONS/PENALITES
1	Autorisation de démolition d'immeuble-étage	50 000 f/niveau	Numéraire ; contre reçu	Arrêt ou suspension des travaux, contre paiement d'une amende de 100.000 f
2	Permis de clôture	200 f/mètre linéaire		
3	Permis de construire	100 f/m <sup>2</sup>		

4	Permis de clôture si hauteur supérieure à 2 mètres (forfait)	200 f/m <sup>2</sup>		
5	Certificat d'urbanisme	50 000 f		
6	Duplicata du certificat administratif	30 000 f		
7	Duplicata du certificat d'urbanisme	30 000 f		
8	Duplicata du permis de construire	30 000 f		
9	Duplicata du permis de clôture	30 000 f		
10	Avis d'enquête commodo et incommodo	100 000 f		
11	Certification de droits de propriété (attestation de droit de propriété et acte de donation)	30 000 f		
12	Autorisation de bornage	20 000 f		
13	Attestation de non occupation de domaine public	50 000 f		

## Taxe sur l'exploitation de l'espace de communication téléphonique par des antennes de relais de réseaux

N°	NATURE OU TYPES D'ACTES	TAUX/TARIFS	MODALITES DE PERCEPTION	SANCTIONS/PENALITES
1	Autorisation d'implantation de Pylônes ou Antennes de relais de réseau téléphonique selon la hauteur	20 000 f par 10 mètres/antenne	En numéraire ou par chèque contre reçu	200 000 francs par pylône ou par antenne
2	Pylônes ou Antennes de relais de réseau téléphonique selon la hauteur	10 000 f par hauteur de 10 mètres/an/antenne		

## Taxe de sorties de marchandises ou exportation ou transit sans tickets

N°	NATURE OU TYPES D'ACTES	TAUX/TARIFS	MODALITES DE PERCEPTION	SANCTIONS/PENALITES
1	Un panier de tomates	200 f/panier	En numéraire contre reçu	Amende 15 000 f
2	Un sac de maïs, du gari, du tapioca ou autres produits de champs susceptibles d'être mis en sac.	200 f/sac		
3	Un sac de riz	200 f/sac		
4	Un sac de sucre	200 f/sac		
5	Un sac de la farine de blé	200 f/sac		

### Pour les diverses taxes suivant le type de chargement

N°	NATURE OU TYPES D'ACTES	TAUX/TARIFS	MODALITES DE PERCEPTION	SANCTIONS/PENALITES
1	Un tricycle	Forfait de 500 /chargement	En numéraire contre reçu	15 000
2	Un taxi de bagage	Forfait de 500 /chargement		
3	Cargo ou autre véhicule assimilé	Forfait de 1 000/chargement		
4	Un véhicule gros porteur transportant des matériels en fer gâtés ou débris de fers assimilés	5 000/chargement		25 000

## Taxe de carrière

N°	NATURE OU TYPES D'ACTES	TAUX/TARIFS	MODALITES DE PERCEPTION	SANCTIONS/PENALITES
1	Taxe sur sortie de camion de carrière pour 06 roues	1 000 f/voyage	En numéraire contre reçu	Amende 50 000
2	Taxe sur sortie de camion de carrière pour 10 roues	1 500 f/voyage		
3	Taxe sur sortie de camion de carrière pour autres camions de grande contenance que les précédentes	2 000 f/voyage		
4	Taxe sur exploitation de carrière	Petite taille 50 000 f/mois	En numéraire contre reçu	Double du montant dû en sus de la taxe non payée à l'échéance
		Moyenne taille 100 000 f/mois		
		Grande taille 200 000 f/mois		

## Autres redevances, produits et taxes non ventilés ailleurs

N°	NATURE OU TYPES D'ACTES	TAUX/TARIFS	MODALITES DE PERCEPTION	SANCTIONS/PENALITES
1	Taxe pour le dépotage des boues de vidanges hors commune	25 000 f	En numéraire contre reçu	Amende 100 000
2	Redevances de traversée du territoire communal des boues de vidanges hors commune	15 000 f		Amende 50 000
3	Taxe de circulation	2 000 f		Amende 10 000
4	Taxe de développement local : un pourcentage sur le chiffre d'affaires	2% sur le chiffre d'affaires annuel		Pénalités de 10% à partir du mois d'avril

5	Taxe annuelle par pirogue (Watcha / Yovodo Grand)	50 000 f/an		Amende 10 000
6	Taxe annuelle par pirogue (Akpom / Yovodo Moyen)	25 000 f/an		Amende 10 000

## Produits de location

### Boutiques/Marché de Lagbonou

N°	NATURE OU TYPES D'ACTES	TAUX/TARIFS	MODALITES DE PERCEPTION	SANCTIONS/PENALITES
1	Catégorie A	6 000 f/mois	Au plus tard le 5 du mois suivant contre reçu	2.5% du loyer mensuel par jour à compter du premier jour du deuxième mois.
2	Catégorie B	6 000 f/mois		
3	Catégorie C	6 000 f/mois		
4	Catégorie D	5 000 f/mois		
5	Catégorie E	3 000 f/mois		

### Boutiques/Marché Ablodessime

N°	NATURE OU TYPES D'ACTES	TAUX/TARIFS	MODALITES DE PERCEPTION	SANCTIONS/PENALITES
1	Catégorie IA	6 000 f/mois	Au plus tard le 5 du mois suivant contre reçu	2.5% du loyer mensuel par jour à compter du premier jour du deuxième mois.
2	Catégorie IB	8 000 f/mois		
4	Catégorie IC	7 000 f/mois		
5	Catégorie ID	5 000 f/mois		
6	Catégorie IE	3 000 f/mois		

### Boutique/Yessuvito

N°	NATURE OU TYPES D'ACTES	TAUX/TARIFS	MODALITES DE PERCEPTION	SANCTIONS/PENALITES
1	Catégorie YA	25 000 f/mois	Au plus tard le 5 du mois suivant contre reçu	2.5% du loyer mensuel par jour à compter du premier jour du deuxième mois.
2	Catégorie YB	30 000 f/mois		
	Catégorie YC	35 000 f/mois		

## Boutiques/Marché de Glidji

N°	NATURE OU TYPES D'ACTES	TAUX/TARIFS	MODALITES DE PERCEPTION	SANCTIONS/PENALITES
1	Catégorie A	15 000 f/mois	Au plus tard le 5 du mois suivant contre reçu	2.5% du loyer mensuel par jour à compter du premier jour du deuxième mois.
2	Magasins	15 000 f/mois		

## Quelques locaux de l'ancien Conseil de préfecture

N°	NATURE OU TYPES D'ACTES	TAUX/TARIFS	MODALITES DE PERCEPTION	SANCTIONS/PENALITES
1	Les logements d'une pièce	8 000 f/mois	Au plus tard le 5 du mois suivant contre reçu	2.5% du loyer mensuel par jour à compter du premier jour du deuxième mois.
2	Les logements chambre et salon	15 000 f/mois		
3	Local servant de restaurant	8 000 f/mois		

## Location des Engins

N°	NATURE OU TYPES D'ACTES	TAUX/TARIFS	MODALITE DE PERCEPTION	PENALITE
0 1	TRACTEUR	38.000 Fr / hectare (dans la commune) 38.000 Fr + 0.51/km (en dehors de la commune)	Payé par avance par virement, chèque, et espèce	Tout litige sera réglé à l'amiable. En cas de désaccord entre les parties, le litige relèvera de la compétence du tribunal de première instance d'Aného.
0 2	PORTE-CHAR	1000 Fr / km Immobilisation: 50.000Fr/ jour	-	-

		100.000 Fr / jour	-	-
0 3	CAMION BEN SIMPLE	Prise en charge du carburant : loueur		
0 4	CAMION CITERNE	Vidange fosse 40.000 Fr /01 voyage (dans la Commune)  Pour les fosses étanches (GHINKPON) dans la - - Commune : (45.000 Fr /01 voyage)  -  <u>Puisage d'eaux</u>  - 15.000 Fr + prise en charge du carburant : loueur (dans la commune)  - 20.000 Fr +prise en charge du carburant : loueur (dans la préfecture)  - 25.000 Fr + prise en charge du carburant : loueur (en dehors de la préfecture)		
0 5	CHARGEUSE	150.000 Fr /jour  Prise en charge du carburant : loueur	-	-

		Location possible de 02 H de temps : 37.500 Fr		
0 6	GRADER	200.000 Fr /jour  Prise en charge du carburant : loueur  Location possible de 02 h de temps : 50.000 Fr  Prise en charge du carburant : loueur	-	-
0 7	BULLDOZER	Location possible de 02 h de temps: 62.500 Fr  Prise en charge du carburant : loueur	-	-

<b>Location des Salles</b>				
<b>N°</b>	<b>NATURE OU TYPES D'ACTES</b>	<b>TAUX/TARIFS</b>	<b>MODALITES DE PERCEPTION</b>	<b>PENALITES</b>
1	Salle LAWSON GLYN	60 000 f/jour Forfait demi journée=40 000	Payé par virement, chèque, et espèce	Pas de Sanction
2	Salle PIERRE BEDIER (Yvelines)	75 000 f/jour Forfait demi journée=50 000		

3	Salle AYAYI AYIVI Patrice	130 000 f/jour Forfait demi journée=80 000		
4	Salle NICOUE- KOUETE	60 000 f/jour Forfait demi journée=40 000		

<b>Location des Espaces</b>				
N°	NATURE OU TYPES D'ACTES	TAUX/TARIFS	MODALITES DE PERCEPTION	PENALITES
1	Esplanade de la Mairie	50 000 f/jour Forfait demi journée=30 000	Payé par virement, chèque, et espèce	Pas de Sanction
2	La plage derrière la Mairie	50 000 f/jour Forfait demi journée=30 000		
3	Hall de l'état Civil	50 000 f/jour Forfait demi journée=30 000		
4	Forêt Urbaine	50 000 f/jour Forfait demi journée=30 000		
5	Place ACOFIN	70 000 f/jour Forfait demi journée=40 000		
6	Place BOKA (Terrain de basket-ball)	150 000 f/jour Forfait demi journée=90 000		

**Article 2 :** La tarification et la mise en recouvrement des droits, produits, redevances et taxes évoqués à l'article 1 prennent effet dès approbation de la présente délibération par les autorités de tutelle.

**Article 3 :** Sont abrogées, toutes dispositions antérieures contraires à la présente délibération.

**Article 4** : Les services financiers de la Commune ainsi que le Receveur municipal sont chargés de la stricte application de la tarification des recettes identifiées dans la présente délibération.

**Article 5** : Le Conseil Municipal autorise le Maire, ordonnateur du budget de la Commune, à exécuter la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré à Aného le **1.6 DEC 2025**.....

Pour le Conseil Municipal,  
Le Maire  
**Me Alexis John C.D. AQUEREBURU**



Transmis, le .....  
Contrôle de légalité,  
Exercé à Aného, le **29-12-2025**  
Le Préfet des Lacs



**BENISSAN-TETEVI Datè**

Vu et approuvé  
Lomé, le.....  
Le Ministre des Finances et du Budget

**Essowè Georges BARCOLA**

Vu et approuvé  
Lomé, le.....  
Le Ministre de l'Administration  
Territoriale, de la Gouvernance Locale et  
des Affaires Coutumières

**Hodabalo AWATE**